

Forum

65 ans, ou le mauvais critère

«Free-lance» à 65 ans!

Notre Ministre de l'Intérieur a vu l'opinion balayer ses tentatives de supprimer l'obligation de contracter et de bloquer pendant trois ans l'installation des jeunes médecins. Elle s'attaque donc à un maillon qu'elle pense faible, peu soutenu par les confrères. Il s'agit là d'une manœuvre sournoise. Elle surprend de la part d'une personnalité dont l'idéologie politique est l'égalité des droits et les multiples Déclarations qui en découlent.

Où est l'égalité si l'on admet, sans aucune preuve économique ni médicale, qu'après 65 ans tout citoyen-médecin, diplômé et certifié par sa formation continue, censé être indépendant, devient un citoyen de deuxième ordre?

C'est une discrimination évidente pour un corps professionnel qui commence tard sa carrière, et reste hautement compétent au-delà de cet âge peu avancé.

A quand la mise à l'écart des collègues tels que:

- médecins-mères de famille (pas assez d'abnégation envers les patients)
- médecins-cancéreux (trop préoccupés par leur propre santé)
- médecins-dépressifs (manquent de ressort à communiquer aux patients)
- médecins-pères de jeunes enfants, surtout jumeaux (trop fatigués par des nuits interrompues)
- médecins d'origine modeste (trop ambitieux économiquement)
- médecins d'orientation politique marquée (défavoriseraient les patients de l'autre bord)
- médecins prudents (multiplient les examens et les consultations pour se rassurer)
- médecins audacieux (font courir des risques à leurs patients et à eux-mêmes) etc.

A la fin on pourrait aussi écarter les myopes, les albinos, les orthodoxes, les bègues, les ...

En réalité, il s'agit d'euthanasier en silence une partie de notre confrérie dont on va «assécher» l'activité économique en la livrant au libre-arbitre des assureurs. S'en remettre à des sociétés privées pour réaliser une discrimination à caractère politique est à la fois incorrect et sournois.

Dr méd. Jean-François Babel
Rue de Genève 97-99
CH-1226 Thônex

Dr méd. Pierre Klauser
Route de Fontenex 92
CH-1208 Genève

Car dans la réalité, qui sont donc ces médecins qu'on voudrait arbitrairement mettre sur la touche? Certes, certains sont parfois arrivés au terme de leur capacité physique et de leur résistance dans des spécialités très astreignantes ou très techniques. Ceux-ci se retirent d'eux mêmes, parfois déjà avant l'âge fatidique de l'AVS. D'autres en revanche sont encore bien ancrés dans une profession compatible avec la maturité qu'ils ont acquise et pratiquent à la satisfaction de patients qu'ils suivent depuis fort longtemps. Les années passant, ils ralentissent progressivement leur activité, en ne remplaçant notamment plus les départs de patients. Dans cette tranche d'âge, leur activité est souvent de 40-50%. Ils sont peu nombreux parmi les médecins installés (par exemple à Genève: 8%). En outre, il faut tenir compte de ce que les médecins âgés ont à leur disposition une expérience clinique immense et une connaissance extensive du patient; elles leur épargnent le recours à de nombreuses consultations complémentaires ou à un certain nombre d'examen techniques.

Comment donc espérer une économie quelconque pour le système de santé dans son ensemble, si l'on force un petit nombre de praticiens, fonctionnant à temps très partiel et à faible coût, à abandonner abruptement leurs patients? Car quel patient payant plus de CHF 300.- de prime mensuelle renoncera à consulter un autre confrère, probablement plus onéreux, mais au moins reconnu par les caisses-maladies? Comme nous, ces dernières doutent d'ailleurs de l'effet économique présumé de cette mesure.

Si l'argumentation est d'ordre qualitatif, il faut alors évaluer la capacité de *chaque* médecin suisse à pratiquer dans telle ou telle spécialité à partir de ... 50 ou 60 ou 65 ans!

Si l'argumentation est économique, il est alors sans valeur: il ne sert à rien de neutraliser prématurément des acteurs efficaces, peu nombreux et bon marché.

Jean-François Babel, Président de la Société Genevoise de Pédiatrie

Pierre Klauser, Vice-président de la Société Suisse de Pédiatrie